

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00168

**CREATION D'UN APPEL A PROJET « COMMERCE DURABLES » A
DESTINATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-ÉTIENNE
METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 120

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE,
Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES,

RECUE EN PREFECTURE
Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160111-D20160016810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, Mme Joëlle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

CREATION D'UN APPEL A PROJET « COMMERCE DURABLES » A DESTINATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2015, et dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement pour la création d'un dispositif de soutien aux projets pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables portés par les entreprises et associations.

Ce dispositif est créé dans le cadre de la convention particulière d'appui financier qui a été signée avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) le 09 septembre 2015. Il est doté de 327 500 €, dont 262 300 €, soit 80 %, issus du fonds de financement de la transition énergétique, avec pour objectif de soutenir des projets portés par des entreprises et associations.

Afin de concerner le plus grand nombre d'acteurs possible de notre territoire aux économies d'énergie et à la démarche de « Territoire à Energie Positive », et d'aider une typologie d'acteurs qui connaît des difficultés depuis plusieurs années, il est proposé de créer un appel à projet à destination des commerçants et artisans afin de soutenir leurs projets de réduction de leurs consommations énergétiques.

De nombreux commerçants et artisans doivent en effet faire face à des consommations énergétiques importantes en matière de chauffage, d'éclairage, de froid (armoires frigorifiques), etc., représentant un coût qui a nettement progressé ces dernières années. Les aides à la rénovation énergétiques des commerces sont quant à elles peu développées, contrairement aux aides à la rénovation énergétique de l'habitat.

La consommation énergétique du secteur tertiaire, dont font partie les commerces, représentait 16 % des consommations énergétiques du territoire en 2010.

Aussi, la création de cet appel à projet vise les objectifs suivants :

- Transition énergétique et écologique :
 - inciter les petits commerçants et artisans du territoire de Saint-Etienne Métropole (surface de vente inférieure à 300 m²) à investir pour réduire leurs besoins énergétiques (isolation des locaux commerciaux, éclairage, chauffage et matériel commercial performant, récupération d'énergie sur des procédés, etc.) ;
 - les guider vers les solutions les plus avantageuses à travers des « visites énergie » gratuites réalisées par EDEL (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire, un programme commun entre l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire et la

Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne), par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ou par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

- diffuser des bonnes pratiques en matière de travaux (matériaux écologiques) et de gestion durable des commerces (respect de l'arrêté d'extinction nocturne de l'éclairage commercial, fermeture des portes en hiver, tri des déchets, etc.) ;
- sensibiliser les consommateurs aux problématiques énergétiques, par la valeur d'exemple des démarches qui seront menées par les commerces.

- Attractivité du territoire :

L'attractivité commerciale et la bonne santé du commerce en général étant un facteur incontournable de l'attractivité générale du territoire, cet appel à projet aura pour objectif de contribuer au maintien du petit commerce et de l'artisanat par sa modernisation, et le renforcement de sa compétitivité via une réduction des factures énergétique des locaux commerciaux.

Il est proposé une intervention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 64 000 €, concourant à un maximum de 50 % des dépenses réellement effectuées par les commerçants.

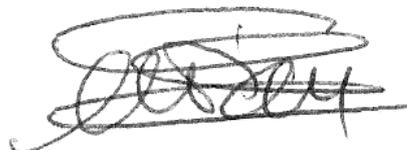
La composition du jury de sélection des projets et les critères de jugement des dossiers sont spécifiés dans le règlement de l'aide joint à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un appel à projet à destination des commerçants et artisans du territoire de Saint-Etienne Métropole, à hauteur de 64 000 euros ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les commerçants retenus par le jury une convention d'attribution de cette aide ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le Budget de l'exercice 2016, article 2042, chapitre 204.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

